



Refuge

pour les femmes de l'Ouest de l'île

West Island Women's

Shelter

AIDE-MÉMOIRE RESPONSABILITÉS PARENTALES ET PARTAGE DU TEMPS PARENTAL

Considérant la violence conjugale post-séparation (VCPS) vécue par les femmes, cet outil a été conçu dans le but d'aider les femmes dans la prise d'entente quant aux responsabilités parentales et au partage du temps parental et ce, en limitant les opportunités de VCPS par le conjoint violent.

Il se veut un résumé des différentes modalités pouvant être prévues dans une telle ordonnance, permettant de susciter la réflexion des femmes sur celles qui répondraient à leurs besoins ainsi qu'à ceux de leurs enfants.

 wiws.ca

 [@rfoi_wiws](https://www.instagram.com/rfoi_wiws)

 Refuge pour les femmes de l'ouest de l'île

 514-620-4845 #225

SECTION 1 - PARTAGE DU TEMPS PARENTAL (GARDE)

1.1	Modalités de partage du temps : horaire régulier	
1.2	Modification de l'horaire de garde lors des événements spéciaux de l'année _____	01
1.3	Gardiennage des enfants	
1.4	Voyages d'affaires	
1.5	Voyages à l'extérieur du pays _____	02

SECTION 2 - RESPONSABILITÉS PARENTALES

2.1	Vêtements	
2.2	Soins de santé _____	03
2.3	Choix du lien de résidence des enfants	
2.4	Choix de la garderie / de l'école des enfants	
2.5	Présence aux réunions de parents avec les professeurs de l'école ____	04
2.6	Présence aux événements spéciaux dans la vie de l'enfant	
2.7	Choix des activités de loisirs _____	05

SECTION 3 - COMMUNICATION ENTRE LES PARENTS

3.1	Moyen de communication générale	
3.2	Moyen de communication en cas d'urgence _____	06

SECTION 4 - PARTAGE DES RESPONSABILITÉS FINANCIÈRES

4.1	Pension alimentaire de base	
4.2	Frais particuliers _____	07
4.3	Régime enregistré d'épargne-études (REEE)	
4.4	Assurance santé pour les enfants _____	08



SECTION 1 - PARTAGE DU TEMPS PARENTAL (GARDE)

1.1 - MODALITÉS DE PARTAGE DU TEMPS : HORAIRE RÉGULIER

- Temps parental exclusif ou partagé
- Modalités des accès
- Accès supervisés (par un tiers ou un professionnel) ou non supervisés
- Accès téléphoniques ou vidéos (mode de communication, fréquence, horaire)
- Échange des enfants : moment et lieu (ex. à l'école ou dans lieu public)

NOTES

1.2 - MODIFICATION DE L'HORAIRE DE GARDE LORS DES ÉVÈNEMENTS SPÉCIAUX DE L'ANNÉE

- Vacances des fêtes et célébrations de Noël et du jour de l'An
- Semaine de relâche
- Journées Pédagogique
- Congés fériés
- Fêtes des enfants
- Fête des parents
- Fête des Mères, fête des Pères
- Halloween
- Vacances d'été (avec et/ou sans les enfants)
 - o Période de temps maximale
 - o Délai pour communiquer les dates à l'autre parent
 - o Priorité sur le choix des dates (ex. en alternance chaque année)
- Autres évènements spéciaux

NOTES



1.3 - GARDIENNAGE DES ENFANTS

- Priorité à l'autre parent en cas d'empêchement du parent gardien pour une période de plus de X heure
- Délai de réponse

NOTES

1.4 - VOYAGES D'AFFAIRES

- Délai pour communiquer les dates à l'autre parent
- Délai de réponse de l'autre parent
- Reprise ou non reprise des journées de temps parental perdues

NOTES

1.5 - VOYAGES À L'EXTÉRIEUR DU PAYS

- Signature des autorisations nécessaires à l'obtention et au renouvellement du passeport : délai de la demande et délai de réponse de l'autre parent
- Signature des autorisations nécessaires pour voyager seul avec les enfants : délai de la demande et délai de réponse de l'autre parent

NOTES



SECTION 2 - RESPONSABILITÉS PARENTALES

2.1 - VÊTEMENTS

- Présence d'une garde-robe de base pour les enfants chez chacun
- Responsabilité de l'achat des vêtements de base
- Responsabilité de l'achat des vêtements communs (manteaux d'hiver, bottes d'hiver), partage de la dépense et de modalités de remboursement des frais engagés par l'autre parents (pièces justificatives et délai de remboursement suite à la demande)

NOTES

2.2 - SOINS DE SANTÉ (DENTISTES, OPTOMÉTRISTES, MÉDECINS ET AUTRES SPÉCIALISTES DE LA SANTÉ)

- Prise des décisions et communication des informations
- Partage des responsabilités pour la prise des rendez-vous et le transport au rendez-vous
- Présence aux rendez-vous
- Partage de la dépense et modalités de remboursement des frais engagés par l'autre parent (pièces justificatives et délai de remboursement suite à la demande)
- Accès à la carte d'assurance maladie

NOTES



2.3 - CHOIX DU LIEU DE RÉSIDENCE DES ENFANTS

- Périmètre pour le lieu de résidence des parents
- Communication avec l'autre parent concernant les déménagements

NOTES

2.4 - CHOIX DE LA GARDERIE / DE L'ÉCOLE DES ENFANTS

NOTES

2.5 - PRÉSENCE AUX RÉUNIONS DE PARENTS AVEC LES PROFESSEURS DE L'ÉCOLE

NOTES



2.6 - PRÉSENCE AUX ÉVÈNEMENT SPÉCIAUX DANS LA VIE DE L'ENFANT (GRADUATION, SPECTACLE...)

NOTES

2.7 - CHOIX DES ACTIVITÉS DE LOISIRS

- Consultation, entente préalable requise
- Budget annuel alloué
- Responsabilité du transport des enfant sur le temps parental de chacun

NOTES



SECTION 3 - COMMUNICATION ENTRE LES PARENTS

3.1 - MODE DE COMMUNICATION GÉNÉRALE

- Moyen utilisé (ex. courriel, cahier de communication)
- Délai de réponse

NOTES

3.2 - MODE DE COMMUNICATION EN CAS D'URGENCE

- Moyen utilisé (ex. message texte)
- Délai de réponse

NOTES



SECTION 4 - PARTAGE DES RESPONSABILITÉS FINANCIÈRES

4.1 - PENSION ALIMENTAIRE DE BASE

- Calcul du montant
- Modalités de paiement
- Échange des revenus pour la révision de la pension alimentaire (moyen de transmission et délai)

NOTES

4.2 - FRAIS PARTICULIERS (NON INCLUS DANS LA PENSION ALIMENTAIRE DE BASE)

- Sont inclus dans les frais particuliers (non-exhaustif) :
 - o Frais de garderie ou de service de garde
 - o Inscription à certaines activités de loisirs
 - o Camp de jour
 - o Service diners à l'école
- Partage des frais entre les parents (%), modalités de paiement et modalités de remboursement des frais engagés par l'autre parents (pièces justificatives et délai de remboursement suite à la demande)

NOTES



4.3 - RÉGIME ENREGISTRÉ D'ÉPARGNE-ÉTUDES (REEE)

- Partage ou non du régime cumulé durant la vie commune
- Contribution de chacun dans le futur

NOTES

4.4 - ASSURANCE SANTÉ POUR LES ENFANTS

- Responsabilité de maintenir l'assurance (accès à une assurance santé collective pour les enfants au travail)
- Partage des frais s'il y a lieu (montant supplémentaire pour l'assurance santé familiale vs individuelle)

NOTES